

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La STUD a enregistré au cours des quatre dernières années, une baisse sensible du nombre de voyageurs, due en partie à la mauvaise qualité du service rendu.

Pour essayer de renverser cette tendance, des mesures importantes ont été prises à la fin de l'année 1975 et au début de l'année 1976, par la construction d'abris de bus, et le lancement d'une étude de restructuration des transports collectifs, qui doit déboucher sur une réorganisation de tout le réseau existant.

Cependant ces mesures prises par la Commune restent insuffisantes, et de son côté, la STUD doit également s'équiper, et offrir aux usagers, plus de confort par l'achat de nouveaux véhicules, et l'équipement de ceux qui sont en circulation. Mais les tarifs en vigueur ne permettent pas à la Société de dégager des recettes suffisantes pour réaliser ce programme de renouvellement, de nouveaux moyens financiers doivent être recherchés.

Dans un avenir proche, la Commune pourra probablement instituer le versement aux transports qui permettra, par le prélèvement d'une taxe comprise entre 0 et 1 % des salaires versés par les employeurs, de développer une véritable politique en faveur des transports collectifs.

Mais pour faire face au déficit actuel de la STUD, il est nécessaire de prendre des dispositions immédiates qui peuvent se traduire par un effort conjugué des usagers, du concessionnaire et du concédant.

Le tarif théorique qui permettrait d'équilibrer les comptes et constituer un fond de renouvellement, s'élève actuellement à 1,90 F alors que le tarif moyen réel appliqué aux voyageurs est de 1,46 F soit un déficit de 44 centimes par billet.

Pour l'éponger, je vous propose d'une part de relever les tarifs de 29 centimes en moyenne par billet, soit une augmentation de 19,8 % et d'autre part avec l'accord des dirigeants de la STUD, de ne prévoir en charge pour l'année 1976, aucune rémunération du capital et aucune rémunération du concessionnaire, ce qui revient, à abaisser le tarif théorique d'équilibre de 0,0972 centimes.

Il reste 5 centimes de déficit que la Mairie pourrait couvrir en contractant pour le compte de la Société un emprunt à taux d'intérêt réduit.

Je vous demande donc de vous prononcer sur ces diverses mesures et notamment sur le relèvement du tarif moyen applicable aux usagers, de 1,46 F à 1,75 F ce qui correspond à établir les prix suivants :

- ticket simple l'unité	2,00 F au lieu de 1,70 F
- ticket pris en carnet de 10	1,50 F au lieu de 1,30 F
- ticket scolaire	1,50 F au lieu de 1,30 F
- ticket enfant	1,00 F au lieu de 0,60 F

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. PICARD - Est-ce qu'il y a un rapport entre les tickets simples et les tickets scolaires et quel est le pourcentage qui explique la différence d'augmentation

LEMAIRE - Le pourcentage est calculé en fonction du nombre de billets vendus au cours de l'année passée.

M. RIVIERE - Quel que soit l'endroit où je me rends, il y a un seul tarif.

M. PICARD - Il faudrait avoir une augmentation pour chaque station, selon le kilométrage.

LE MAIRE - Je vous rappelle qu'il y a une société qui est en train d'étudier la restructuration du réseau des transports en commun dans la Ville de Saint-Denis. Il y aura donc des propositions et ensuite des solutions.

M. BOYER Eric - Il ne faut pas oublier que ce sont les gens les plus pauvres qui empruntent ces bus !

M. GERARD - Il y a un problème, la STUD est en déficit et il faut combler ce déficit.

LEMAIRE - Il y a ce déficit depuis l'année dernière et cette augmentation a été demandée depuis le 1er janvier 1975.

M. PICARD - Est-ce que la STUD est subventionnée par la Mairie ?

LE MAIRE - La subvention accordée, a permis à la STUD d'acheter des cars neufs.

M. FONTAINE - Est-ce que la Mairie a vu les comptes de cette Société ?

LE MAIRE - Oui.

M. TESSIER - Est-ce que cette augmentation va entraîner l'achat de nouveaux véhicules ?

LE MAIRE - Les mesures à prendre se traduiront par un effort conjugué des usagers, du concessionnaire et du concédant.

M. BOURHIS - Le voeu que nous devons émettre est que la STUD uniformise ses cars.

LE MAIRE - Oui, mais la faire acheter une seule marque ne met pas à égalité les autres sociétés.

M. BOURHIS - C'est donc l'affaire de l'entreprise.

M. PICARD - Il faudrait que la STUD respecte les horaires et que les cars ne soient pas surchargés.

M. TESSIER - Ils ne sont pas en surcharge. La réglementation prévoit qu'il y a un certain nombre de places "debout".

LE MAIRE - Nous demanderons donc à la STUD de respecter les horaires et de mieux informer les usagers de l'itinéraire emprunté en mettant des numéros correspondant à la ligne.

M. BOURHIS - Elle devrait mettre des numéros à l'intérieur des bus également.

M. HOARAU - Il faudrait qu'il y ait deux tarifs en particulier sur le parcours Chaudron - Saint-Denis.

M. BOYER Eric - Je remarque que les bus de la STUD ne sont jamais vides. Personnellement, je suis contre cette augmentation.

MME FUTHAZAR - Les bus qui font la ligne de Bellepierre sont vides.

M. GERARD - Ils sont vides la journée, par contre aux heures d'entrée et de sortie des bureaux, ils sont pleins. Il est nécessaire que cette étude soit reprise dans le plan de circulation.

Mais il est certain que nous ne pouvons pas laisser Saint-Denis sans transport urbain.

LE MAIRE - Les remarques de M. BOYER Eric sont valables, mais les mesures que nous proposons sont des mesures qui feront l'objet d'une autre délibération.

M. BOYER Eric - L'augmentation des tarifs est la seule chose qui intéresse l'usager.

LE MAIRE - Oui, là il ne s'agit ^{pas} que de l'usager il y a aussi le concessionnaire et le concédant.

M. GERARD - La compagnie n'a pas le droit de distribuer le bénéfice.

LE MAIRE - Je vous rappelle que la réclamation a été faite depuis juillet 1975, ce qui fait un an de déficit.

M. BOYER Eric - Il y a eu une augmentation en 1975.

LE MAIRE - Oui, en octobre.

M. BOURHIS - L'augmentation du mois d'octobre résultait d'une grève du personnel.

M. RIVIERE - Quelle est la Société qui s'engagerait à ne pas faire de bénéfice ?

M. PICARD - Est-ce que la Commune a droit de consulter les comptes de la STUD ?

LE MAIRE - Oui.

M. BOYER Eric - Est-ce que le nombre de passagers a augmenté depuis l'année 1975 ?

M. DUPONT - En 1974, il était de 2 289 586, en 1975 il est passé à 2 267 141 et il est prévu pour 1976 de passer à 2 385 476.

M. BOURHIS - Mais d'après l'enquête effectuée par la Société FREEMAN FOX, il ressort que le nombre de passagers empruntant les transports urbains a tendance à diminuer.

M. TANDRYA - Cette société travaille pour le compte de la Municipalité, elle aurait dû prendre l'avis des Conseillers Municipaux.

M. BOURHIS - Si vous voulez voir les études, elles sont à votre disposition au siège de la société au n°83 HLM RUISSEAU.

LE MAIRE - Si la STUD est en déficit, c'est nous qui paierons.

M. BOYER - La mairie de Saint-Denis contrôle les comptes, mais pouvons-nous faire des critiques ?

LE MAIRE - Il y a des souches.

M. BOYER Eric - A combien s'élève le déficit ?

M. DUPONT - En 1975, il s'élevait à 1 234 197 F.

LE MAIRE - Il ne faut pas oublier qu'il y a eu une augmentation des taux du SMIC et que les pièces de rechange pour les véhicules sont très chères.

M. BOYER Eric - Autrement dit, s'il n'y a pas d'augmentation de tarif, elle sera subventionnée.

M. DUPONT - Pour avoir un seuil de rentabilité, il faut que :

- . soit le nombre de passagers augmente
- . soit qu'il y ait augmentation de tarif car il y a moins de fréquentation.

LE MAIRE - C'est l'objet de l'étude du Plan de Circulation.

M. BOURHIS - Pour ce faire, plusieurs variantes sont examinées. Il y a un Comité Technique qui comprend des ingénieurs de l'Équipement, des ingénieurs de la Commune et des bureaux d'études.

Tous les mois, il y a une réunion du Comité Directeur composé d'Adjoints, des représentants de la Police, de la Gendarmerie, qui examine les orientations à donner. Ensuite les variantes sont soumises au Conseil Municipal qui donne son avis.

M. RIVIERE - Ne serait-il pas possible de mettre des cars pour desservir les stades lors des rencontres de foot-ball ?

LE MAIRE - Le bureau d'études nous a donné des explications sur le plan de circulation. Nous ne pouvons pas faire cet exposé aujourd'hui. A la prochaine réunion, j'enverrai une convocation à tous les membres du Conseil Municipal.

M. LAPIERRE - Vous nous parlez d'une mauvaise qualité du service rendu, personnellement je compare ces bus à des "boîtes de sardines".

LE MAIRE - La question de surcharge est prévue dans la réglementation.

M. DUPONT - Si vous voulez, le plus grand reproche que nous pouvons faire à la STUD est d'ordre comptable. En effet, elle n'a pas approvisionné son fonds de renouvellement. Maintenant elle se trouve dans l'impossibilité de combler le déficit. C'est la raison pour laquelle elle est sanctionnée.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

(MM. Marcel LAPIERRE et Eric BOYER ayant voté contre ; MM. Maxime RIVIERE, Antoine PICARD, Jack AFFEJEE, Gérard LAURET s'étant abstenus).

Approuvé
Saint-Denis, le 25 août 1977
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé Patrice MAGNIER

Pour copie conforme
Le Chef de Bureau délégué
J. LACOSTE